

Association
Pour la Promotion
et la Sauvegarde
du Massif Forestier de HAYE

Fédération
Meurthe-et-Mosellane pour la
Promotion de l'Environnement
et du Cadre de Vie – FLORE 54

Association
Laxovienne Pour la
Protection des Espaces
ALPE Laxou

Nancy le 06 janvier 2011

Objet : protection et classement
du Massif Forestier de Haye.

Madame, Monsieur le rédacteur en chef,

Depuis 2005, plusieurs associations travaillent en commun sur la préservation du massif forestier de Haye. Le 04 octobre 2006, trois associations écrivent au préfet pour demander le classement de l'ensemble du massif forestier de Haye (11400 hectares dont 6400 ha de forêt domaniale, 3500 ha de forêts communales, 1000 ha de forêts privées pour 2000 propriétaires et quelques centaines d'hectares autres dont militaires) en « Forêt de Protection ».

Plusieurs éléments dont le refus de la Communauté Urbaine du Grand Nancy d'inscrire, début 2007, cette protection dont son projet d'agglomération ont conduit à la création d'un collectif d'associations (62 associations réunies aujourd'hui) et le lancement d'une pétition qui aujourd'hui atteint les 17 000 signatures – 2 éléments plutôt rares en Meurthe et Moselle !.

Lancée fin 2007 par le Préfet, les pré-études, par le biais de cinq groupes de travail où les associations étaient représentées, ont conclu à un accord ministériel fin 2009 pour lancer la constitution d'un dossier qui aboutira à une enquête publique arrêtant un périmètre de classement en principe vers 2014.

Classement du massif – Echancier :

Phase 1 – 2008/2009

Concertation préalable lancée en nov. 2007 jusqu'en mars 2009
Proposition du préfet et accord du ministre de tutelle le 13 nov. 2009

Phase 2 – 2010/2011

Constitution du dossier d'enquête (en cours, sur une durée d'environ 18 mois)
Affiner le périmètre de protection
Recenser les différentes emprises, servitudes...
Recenser les différentes parcelles cadastrales et les propriétaires concernés

Phase 3 – 2012/2013

Enquête publique
Concertation sur le périmètre à proposer au classement
Mise à jour du périmètre après enquête publique
Constitution du dossier de classement
Transmission du dossier au ministre de l'agriculture

Phase 4 – 2014

Saisine du Conseil d'Etat par le ministre
Décret de classement

De fin 2009 à fin 2010, neuf groupes de travail (liste ci-dessous) devaient en principe « plancher » sur diverses thématiques :

GROUPES DE TRAVAIL MASSIF DE HAYE : Le conseil consultatif plénier, réuni le 30 avril 2009 sous la présidence du préfet Parant a lancé les travaux de concertation par la constitution de 9 groupes de travail.

Bilan pour l'année 2010 :

Groupe 1 : Lancement de la procédure de classement en forêt de protection :

pas de réunion dans un premier temps

Groupe 2 : Engager une réflexion sur l'évolution de l'intercommunalité à l'échelle du massif forestier :

Après une réunion en 2009 où les associations n'ont pas été invitées, une seule réunion en 2010 le 27 avril

Groupe 3 : Poursuite de l'inventaire des richesses naturelles du massif, mise en réseau de la gestion des sites remarquables :

Ce groupe a été dynamique et a même constitué des sous-groupes.

Réunions le 1 mars, 27 avril, 3 mai, 27 mai, 10 juin, 1 juillet, 3 septembre et 1 octobre

Groupe 4 : Poursuite de la réflexion sur la gestion des interfaces Territoires –Communes- Forêt

Pas de réunion pour ce groupe de travail

Groupe 5 : Remise à niveau des équipements d'accueil du public. Mise en réseau des différentes offres de loisirs

Réunions les 30 avril, 01 juin et 1 octobre

Groupe 6 : Réflexion sur l'évolution des déplacements et des modes de transports sur le secteur Nancy-Toul

Réunions les 09 avril et 11 octobre (sans véritable débat de fond)

Groupe 7 : Poursuite de la réflexion sur les infrastructures et l'aménagement des entrées de ville à l'ouest de l'agglomération de Nancy

Pas de réunion pour ce groupe de travail

Groupe 8 : Réhabilitation de la ZAE du Parc de Haye et réflexion sur sa gouvernance

Réunion le 27 avril

Groupe 9 : Définition d'une charte de gestion de l'espace du Parc de loisirs de la forêt de Haye

Réunions 16 février et deux réunions (01 juin et 1 octobre) avec le groupe 2.

Une réunion « bilan » intermédiaire des rapporteurs et chefs de file s'est tenue le 05 octobre.

Les associations n'ayant pas été conviées, un courrier a été adressé au préfet.

Celui-ci nous a reçu le 12 octobre en présence de M. Marty Directeur de la Direction Départementale de Territoires

Bilan un peu mitigé pour les associations :

Si les groupes 3,5, 8 et 9 ont globalement bien fonctionnés et ont permis un travail de qualité et constructif ; pour les autres groupes nous ne pouvons nous satisfaire d'un désengagement des collectivités ou structures qui, bien qu'étant rapporteur ou chefs de file d'un chantier, n'ont pas assumé leurs responsabilités.

Nous savons tous que l'un des enjeux majeurs est étroitement lié à l'évolution ou non des infrastructures routières et de projets d'aménagements, or ces sujets sensibles n'ont pas été ou peu abordés ; c'est pourtant l'une des causes majeures du « grignotage » des emprises sur la forêt.

Réunion plénière le 06 décembre 2010 à la préfecture de Meurthe et Moselle : le collectif était représenté par 3 personnes où nous sommes intervenus sur certains dysfonctionnements et notamment :

- que nous ne connaissons pas actuellement tous les projets « souhaités » qui impacteraient le massif, directement ou indirectement,
- que des groupes (infrastructures ou entrée d'agglomération) n'ont pas travaillé malgré notre insistance sur le projet de périmètre et quand allons-nous en discuter ?
- sur les impacts, à court ou moyen terme, de sortir la ZAE de Velaines du domaine forestier.

Se pose également la question sur les enjeux « menés », « pilotés » ou « défendus » par le SCOT où les associations sont, pour bonne partie, mises à l'écart de toute concertation.

De nombreuses informations dont les comptes rendus des groupes de travail sont consultables sur le site Extranet mis en place spécialement par la Préfecture :

<http://extranet.foret-de-haye.54.developpement-durable.gouv.fr/>

utilisateur : foretdehaye

mot de passe : for54etHa

Avec en moyenne trois représentants du collectif des associations dans chacun des groupes s'étant réunis, le collectif d'association a été force de proposition, déplorant souvent l'absence d'élus dans ces réunions de travail !

Le collectif des associations reste donc très attentif et prendra des initiatives pour que l'ensemble des projets soient mis en débat, ce qui n'est pas le cas actuellement pour l'Etat, la Communauté Urbaine du Grand Nancy, dans une moindre mesure le Conseil Général voire d'autres collectivités pour ce qui concerne les projets ou aménagements d'infrastructures.

Or, il est indispensable de débattre de ces points pour valider un projet de périmètre qui sera soumis à l'enquête publique !

Ce manque de transparence et de volonté de débattre collectivement, nous en faisons également le constat sur le projet de cession du parc d'activité économique de Velaines dont nous avons appris l'existence « par hasard ! », en dehors de tout débat dans les groupes de travail.

Le collectif d'association ne souhaite pas s'immiscer dans les débats internes de « l'entreprise » ONF – Employés/employeur, mais constate une convergence d'intérêts entre les représentants des salariés et le collectif des associations d'où notre présence commune à cette conférence du jeudi 6 janvier 2011.

Sur la cession envisagée du parc d'activité, au-delà de la simple clarification des missions qui sont dévolues à l'ONF, plusieurs constats et questions se posent au niveau du collectif des associations :

- cette zone d'activité d'environ 250 hectares, ancienne base de l'OTAN, relève du régime forestier (nous sommes en forêt domaniale),
- comment classer une zone d'activités en plein cœur de la forêt ?
- sous quel régime est prévue cette cession ? qui pilote et qui pourrait en être le propriétaire ?
- quelle surface est-il envisagé d'être cédée « distraite » du régime forestier ? nous demandons que les parties boisées le restent !
- sous quelles contraintes et sous quelles règles est envisagée cette cession ?
- quel est le prix de la cession par rapport au prix du marché ?
- s'il devait y avoir échange de terrain : quelle surface échangée ? où ? Pour le collectif le souhait est que cela soit sur le territoire lorrain et si possible au centre de la Meurthe et Moselle.
- tenant compte de l'implantation de la ZAE voisine sur Gondreville et de la prochaine libération de terrains sur Jeanne d'Arc à Toul, il pourrait être envisagé la diminution progressive de cette ZAE au cœur de la forêt pour rétablir à terme un espace totalement forestier !

Autre inquiétude pour le collectif, si cession il devait y avoir, cette opération pourrait servir de mauvais exemple pour inciter des propriétaires (communes ou privés) à tenter de sortir du périmètre de protection et donc à limiter fortement l'impact de la protection.

Voici quelques positions du collectif qui justifie notre présence aujourd'hui avec les représentants des agents de l'ONF.

Le dossier de classement du massif de Haye est un dossier assez complexe, que nous maîtrisons bien assez, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble des élus concernés.

Nous tenons aussi à contester et condamner la façon actuelle de faire sur ce dossier qui va tout droit vers une gestion « fragmentaire » des enjeux par la pratique du chacun pour soi au niveau des décideurs (Etat, élus et collectivités) où pointent des tensions et intérêts politiques qui s'éloignent de l'esprit du classement du massif voulu par tous et notamment par une large majorité de nos concitoyens. !

Pour le collectif d'associations :

Association pour la sauvegarde et la Promotion du Massif Forestier de Haye
Monsieur **François PETIT** - Tél. 03.83.98.77.25.

FLORE 54 (fédération départementale) 65 Rue L. BOURCIER 54000 Nancy
Monsieur **Raynald RIGOLOT** - Tél. et Fax 03.83.98.12.44.- E.Mail : rflore54@wanadoo.fr

ALPE LAXOU (Association Laxovienne pour la Protection des Espaces)
Madame **Thérèse DAGUENET** - Tél.03.83.96.48.29.